

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 7 février 2006 à 19h35.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-02-22

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 33 autres items :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 JANVIER 2006
4. RECTIFICATION : CIRCULAIRE – BUDGET 2006

AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURES

5. SUIVI : DOSSIER RUISSEAU FOLEY (MONSIEUR LUCIUS CARRIER)
6. PROJET – RÉFECTION DES RÉSEAUX RUE PRINCIPALE OUEST : ENTENTE MTQ – PARTAGE DES COÛTS
7. CERTIFICAT D'AUTORISATION – C.P.T.A.Q. : PROJET SERPENTIN ET CONDUITE DE 10 POUCES
8. EAU POTABLE : FERME LAIT DUBÉ

LÉGISLATION

9. ADOPTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
10. DEMANDE À LA FQM : DÉPLACEMENT DE LA DATE DES ÉLECTIONS

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. PANNEAUX DE SIGNALISATION :
 - A) PAS DE COLPORTEURS
 - B) SORTIE DE CAMION
12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LES FOURNAISES À COMBUSTIBLE SOLIDE
13. OFFRE DE SERVICE : RÉALISATION BULLETIN MUNICIPALE
14. PROJET SALLE COMMUNAUTAIRE : ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE
15. PRISE DE PHOTO : SITE INTERNET ET MOSAÏQUE

FINANCES – GESTION DES SERVICES

16. PAIEMENT : FACTURE DES MURETS – LES INDUSTRIES DE CIMENT
17. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

18. STATION DE POMPAGE ENNIS : EMBAUCHE DE DRAINAMAR
19. AMÉNAGEMENT – 2^E ÉTAGE HÔTEL DE VILLE
20. RÉPARATION – AMÉNAGEMENT BUREAU : GARAGE PAROISSE

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

21. ACHAT : MOBILIER DE BUREAU (D.G./SEC.-TRÉS.)
22. ACHAT : ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUE (PROJET CRÉATION D'UN SITE WEB)

PERSONNEL

23. EMBAUCHE :

A) JOURNALIER-OPÉRATEUR PERMANENT/TEMPS PLEIN

B) NOMINATION : CHEF D'ÉQUIPE

24. NOMINATION : INSPECTEUR MUNICIPAL

25. NOMINATION : INSPECTEUR DES COURS D'EAU, EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT, ETC. PAR INTÉRIM

LOISIRS – TOURISME – SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. ARMÉE CANADIENNE : AUTORISATION DE CIRCULER

27. OUVERTURE DU FESTIVAL BEAUCERON DE L'ÉRABLE À SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY LE 5 MARS PROCHAIN

28. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

29. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

A) INFO : RECYCLAGE

B) RAPPEL : BAC DE RECYCLAGE RATTACHÉ À LA PROPRIÉTÉ

30. FÉLICITATIONS AU NOUVEAU DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE BEAUCE MONSIEUR MAXIME BERNIER

31. REMERCIEMENTS À MONSIEUR CLAUDE DROUIN, DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE BEAUCE SORTANT

32. CORRESPONDANCE

33. AUTRES ITEMS :

- ACHAT PANNEAUX – FREINS MOTEUR
- REGLEMENT D'EMPRUNT 37-2004 : INUTILISATION DES ARGENTS RESTANTS
- SUIVI DEMANDE FIMR : SERPENTIN – CONDUITE DE 10 POUCES
- FORMATION : MONSIEUR GUY VEILLEUX
- DEMANDE CPTAQ : MONSIEUR ALAIN GILBERT
- DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR ANDRÉ CHAMPAGNE (RONA)
- SOUFFLEUSE

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

35. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2006 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 24 JANVIER 2006

2006-02-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 10 janvier 2006 et la session spéciale du 24 janvier 2006;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Chamapagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière.

4. RECTIFICATION : CIRCULAIRE – BUDGET 2006

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec-Trés. apporte une rectification au circulaire du budget 2006 distribué à l'ensemble de la population. On aurait dû lire : « *Exercice se terminant le 31 décembre 2006* » et non le 31 décembre 2005.

5. SUIVI : DOSSIER RUISSEAU FOLEY (MONSIEUR LUCIUS CARRIER)

Dans l'attente d'un avis juridique, ce point est remis à une session ultérieure.

6. PROJET – RÉFECTION DES RÉSEAUX RUE PRINCIPALE OUEST : ENTENTE MTQ – PARTAGE DES COÛTS

2006-02-24

Considérant les nombreux bris d'aqueduc survenus sur la rue Principale secteur Ouest ;

Considérant la vétusté des infrastructures d'aqueduc et d'égouts ;

Considérant que la municipalité souhaite remplacer lesdites infrastructures ;

Considérant qu'une d'aide financière fut demandée dans le cadre du programme FIMR ;

Considérant que la municipalité souhaite conclure une entente avec le Ministère des Transports pour partager les coûts des travaux ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports, une rencontre pour la conclusion d'une entente concernant le partage des coûts reliés aux travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Rue Principale secteur Ouest.

7. CERTIFICAT D'AUTORISATION – C.P.T.A.Q. : PROJET SERPENTIN ET CONDUITE DE DIX POUCES

2006-02-25 **Considérant** qu'une demande d'autorisation peut être nécessaire pour la réalisation des travaux du projet du serpentín et de la conduite de dix pouces ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de mandater Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. pour compléter, si nécessaire, les documents exigés.

8. EAU POTABLE : FERME LAIT DUBÉ

2006-02-26 **Considérant** la contamination des puits de Monsieur Gilles Dubé et de la Ferme Lait Dubé suite à l'entreposage du sel de la municipalité pour l'entretien des routes ;

Considérant que suite au constat de la contamination, lesdits contribuables sont maintenant desservis par le réseau d'aqueduc ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'inscrire la dépense reliée à la consommation d'eau potable de la maison et de la Ferme Lait Dubé au fonds général et non au secteur.

9. ADOPTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Monsieur Denis Champagne a donné un avis de motion pour l'adoption de la présentation d'un règlement traitant de la rémunération des élus municipaux ;

RÈGLEMENT NUMÉRO 47-2006

RÈGLEMENT TRAITANT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a présenté lors de la session régulière tenue le 10 janvier 2006, le projet de règlement 47-2006 ayant pour objet la rémunération de base ainsi que l'allocation de dépenses des élus municipaux ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que la municipalité ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 47-2006 ce qui suit :

QUE la rémunération actuelle et projetée se lisent comme suit :

	Rémunération actuelle des membres	Rémunération projetée
<u>MAIRE</u>		
Rém. annuelle	4500.00\$	4603.50\$
All. de dépenses annuelles (1/3 de la rémunération totale)	2250.00\$	2301.75\$
TOTAL ANNUEL	6750.00\$	6905.25\$

CONSEILLERS

Rém. annuelle	1500.00\$	1534.50\$
All. de dépenses annuelles (1/3 de la rémunération totale)	750.00\$	767.25\$
TOTAL ANNUEL	2250.00\$	2301.75\$

QUE la rémunération proposée sera indexée selon le taux de la Régie des Rentes du Québec pour chaque exercice financier ;

QUE le présent règlement est rétroactif au 01 janvier 2006 ;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ; il abroge, annule et remplace le règlement numéro 02-2000

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ À LA SESSION DU 7 FÉVRIER 2006

LECTURE FAITE

Herman Bolduc, maire

Edith Quirion,
Directrice Générale/Secrétaire-trésorière

10. DEMANDE À LA FOM : DÉPLACEMENT DE LA DATE DES ÉLECTIONS

2006-02-27

Considérant que les élections municipales ont lieu le premier dimanche de novembre ;

Considérant que dès l'entrée en fonction des nouveaux élus, ceux-ci doivent élaborer le budget de l'année à venir ;

Considérant que la préparation du budget est une lourde tâche pour des nouveaux arrivants ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de demander à la Fédération québécoise des Municipalités d'étudier l'option de devancer la date des élections au premier dimanche de septembre et de procéder à un sondage auprès des autres municipalités afin de connaître leur point de vue.

11. PANNEAUX DE SIGNALISATION :

A) PAS DE COLPORTEURS

2006-02-28

Considérant que la municipalité possède un règlement sur les colporteurs ;

Considérant que des contribuables souhaiteraient l'installation de panneaux indiquant « *Pas de colporteurs sans permis* » aux extrémités du secteur urbain de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux panneaux « *Pas de colporteur sans permis* » et de les installer aux entrées du secteur urbain de la municipalité sur la rue Principale.

B) SORTIE DE CAMION

Suite à la demande d'un contribuable souhaitant l'installation de panneaux indiquant « Sortie de camion » près de sa propriété, les membres du conseil n'ont pas retenu cette demande.

12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONCERNANT LES FOURNAISES À COMBUSTIBLE SOLIDE

Le conseiller Monsieur Richard Vermette a donné un avis de motion pour la présentation et l'adoption d'un règlement concernant les fournaises à combustible solide.

13. OFFRE DE SERVICE : RÉALISATION BULLETIN MUNICIPAL

Dans l'attente de connaître le taux de fréquentation du site internet, ce point est remis à une session ultérieure.

14. PROJET SALLE COMMUNAUTAIRE : ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE

2006-02-29 Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu majoritairement d'acheter un espace publicitaire au montant de cent dollars (100) qui sera affiché au mur de la salle communautaire nouvellement rénovée.

15. PRISE DE PHOTO : SITE INTERNET ET MOSAÏQUE

Dans le cadre de la conception du site internet de la municipalité, les membres du conseil ont opté pour la prise de photo à l'aide d'une caméra numérique dans les locaux de la municipalité.

16. PAIEMENT : FACTURE DES MURETS – LES INDUSTRIES DE CIMENT

2006-02-30 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de s'informer auprès des Industries de Ciment de la Guadeloupe de la possibilité de payer en deux versements égaux la facture des murets du pont du Boulevard Ennis soit 50% dès la réception de la facture et l'autre 50% lors de la livraison, et ce, sans intérêt.

Advenant l'application d'intérêts, ladite facture devra être payer au complet.

17. COMPTE DU MOIS

2006-02-31 Les comptes d'une partie du mois de décembre 2005 et du mois de janvier sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que les comptes payés d'une partie du mois de décembre 2005 au montant de 10 044.81 \$ et les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2006 au montant de 181 590.16 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 114 728.56 \$, les comptes à payer représentent 50 651.49 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 16 210.11 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2006 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2006-02-31.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

18. STATION DE POMPAGE ENNIS : EMBAUCHE DE DRAINAMAR

2006-02-32 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie Drainamar pour le nettoyage de la station de pompage Ennis.

Advenant la non disponibilité des employés réguliers de la municipalité, l'embauche de Monsieur André Buteau est autorisée.

19. AMÉNAGEMENT – 2^E ÉTAGE HÔTEL DE VILLE

2006-02-33 Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de demander à Monsieur Ghislain Carrier ou Monsieur Sylvain Carrier, selon leur disponibilité, d'évaluer les coûts rattachés à l'aménagement du 2^e étage de l'Hôtel de ville.

20. RÉPARATION – AMÉNAGEMENT BUREAU : GARAGE PAROISSE

2006-02-34 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2005-04-99 par la présente et d'accepter le plan déposé sauf pour la démolition du mur de l'ancienne voûte (garde-robe).

21. ACHAT : MOBILIER DE BUREAU (D.G./SEC.-TRÉS.)

Dans l'attente des résultats de la recherche de prix, ce point est remis à une session ultérieure.

22. ACHAT : ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUE (PROJET CRÉATION D'UN SITE WEB)

2006-02-35 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis champagne et résolu à l'unanimité de réserver un montant de l'ordre de cinq milles dollars (5000) pour le projet de la conception du site web.

2006-02-36 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat des équipements nécessaires pour la réalisation du projet de la conception d'un site web en vertu de la subvention obtenue.

23. EMBAUCHE :

A) JOURNALIER-OPÉRATEUR PERMANENT/TEMPS PLEIN

2006-02-37 Considérant qu'un poste de journalier-opérateur permanent/temps plein fut affiché à l'interne tel qu'exigé par la convention collective ;

Considérant qu'à la fermeture de la période d'affichage, seul Monsieur Guy Veilleux avait postulé ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'embaucher Monsieur Guy Veilleux à titre de journalier-opérateur permanent / temps plein selon les critères de la convention collective.

B) NOMINATION : CHEF D'ÉQUIPE

2006-02-38 **Considérant** qu'une période d'affichage a eu lieu pour l'ajout de la tâche de chef d'équipe à l'un des employés réguliers de la municipalité ;

Considérant qu'à la fermeture de la période d'affichage, seul Monsieur Guy Veilleux avait postulé ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'ajouter la tâche de chef d'équipe, tel que stipulé dans la convention collective, aux fonctions actuelles de Monsieur Guy Veilleux.

24. NOMINATION : INSPECTEUR MUNICIPAL

2006-02-39 **Considérant** qu'en vertu du Code municipal, toute municipalité doit nommer un inspecteur municipal ;

Considérant que Monsieur Patrick Lachance a démissionné récemment;

Considérant que Monsieur Guy Veilleux serait intéressé à occuper cette fonction ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Guy Veilleux, inspecteur municipal par intérim.

25. NOMINATION : INSPECTEUR DES COURS D'EAU, EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT, ETC. PAR INTÉRIM

2006-02-40 **Considérant** que Monsieur Patrick Lachance a remis sa démission le 10 janvier dernier à titre d'inspecteur des cours d'eau, en bâtiment, en environnement, municipal, etc. et journalier-opérateur;

Considérant que Monsieur Patrick Lachance accepte d'occuper, pour l'intérim, le poste d'inspecteur des cours d'eau, en bâtiment, en environnement et veiller à l'application des règlements de contrôle intérimaire (RCI) suivants :

- 1996-47 : Règlement relatif au déboisement ;
- 2001-57 : Règlement relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;
- 2002-61 : Règlement relatif à la gestion de la zone agricole permanente de la M.R.C. de Beauce-Sartigan, etc. ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Patrick Lachance inspecteur par intérim pour les règlements municipaux énumérés ci-haut.

26. ARMÉE CANADIENNE : AUTORISATION DE CIRCULER

2006-02-41

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser la Défense nationale (base de Valcartier) à circuler sur les routes et rangs de la municipalité lors de leurs exercices militaires ayant débuté le 6 février dernier et se terminant le 10 février prochain.

27. OUVERTURE DU FESTIVAL BEUCERON DE L'ÉRABLE À SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY LE 5 MARS PROCHAIN

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. fait lecture d'une lettre invitant les membres du conseil et toute la population à participer en grand nombre à l'ouverture officielle du Festival Beuceron de l'Érable qui se déroulera dans notre localité le 5 mars prochain.

28. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

29. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

A) INFO : RECYCLAGE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. rappelle aux membres du conseil intéressés à visiter le centre de tri de Récupération Frontenac, le 15 février prochain, qu'ils ont jusqu'au 10 février pour donner leur nom.

B) RAPPEL : BAC DE RECYCLAGE RATTACHÉ À LA PROPRIÉTÉ

Un rappel est fait à la population à l'effet que le bac de recyclage fait partie de la propriété. Donc, lors d'une vente, les anciens propriétaires ne doivent pas apporter le bac avec eux, mais bien le laisser sur place.

30. FÉLICITATIONS AU NOUVEAU DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE BEUCE MONSIEUR MAXIME BERNIER

2006-02-42 Il est résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à l'Honorable Maxime Bernier, nouvellement élu Député de Beauce à la Chambre des Communes et récemment nommé Ministre de l'Industrie. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

31. REMERCIEMENTS À MONSIEUR CLAUDE DROUIN, DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE BEAUCE SORTANT

2006-02-43 Il est résolu à l'unanimité d'adresser des remerciements à Monsieur Claude Drouin, Député Fédéral de Beauce sortant pour l'attention et son dévouement continuel qu'il a porté à nos demandes tout au long de ses mandats.

32. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2006. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

33. AUTRES ITEMS

• **ACHAT PANNEAUX – FREINS MOTEUR**

2006-02-44 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acquérir deux panneaux de signalisation avec pictogramme interdisant *l'utilisation des freins moteurs* ayant des dimensions supérieures aux panneaux actuels.

• **REGLEMENT D'EMPRUNT 37-2004 : INUTILISATION DES ARGENTS RESTANTS**

2006-02-45 **Considérant** que lors du financement à long terme du règlement d'emprunt 37-2004, une somme de cent trente-quatre mille huit cent cinquante dollars (134 850) n'a pas été utilisé ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'aviser le Ministère des Affaires municipales et des Régions – Direction des finances municipales que la somme susmentionnée ne sera pas utilisée et de ne pas la considérer lors de futur emprunt.

• **SUIVI DEMANDE FIMR : SERPENTIN – CONDUITE DE 10 POUCES**

2006-02-46 **Considérant** qu'une demande d'aide financière fut déposée dans le cadre du programme FIMR pour la mise en conformité du réseau d'aqueduc (serpentin - conduite de 10 pouces) ;

Considérant que les travaux correctifs dans l'aire de protection immédiate du puits furent intégrés dans ladite demande ;

Considérant que la firme d'ingénieur n'avait pas été mandatée pour la production du plan desdits travaux ;

Considérant qu'il est opportun de régulariser la situation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir les services du Groupe GLD Experts-Conseils Inc. pour la production des plans des travaux correctifs dans l'aire de protection immédiate du puits au montant de mille cinq cents dollars (1500).

- **FORMATION : MONSIEUR GUY VEILLEUX**

Après délibérations, les membres du conseil souhaitent repousser la formation demandée par Monsieur Guy Veilleux à l'an prochain étant donnée un surplus de travail dans la municipalité.

- **DEMANDE CPTAQ : MONSIEUR ALAIN GILBERT**

2006-02-47

Considérant que Monsieur Alain Gilbert possède une terre agricole sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que Monsieur Alain Gilbert sera bientôt retraité et souhaiterait construire sa résidence permanente sur sa propriété;

Considérant que la municipalité dispose en zone non agricole d'espaces disponibles pour construire des résidences (article 61.1 de la Loi) ;

Considérant qu'il doit joindre à cette demande une résolution d'appui de la municipalité confirmant qu'il ne contrevient à aucune réglementation municipale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'appuyer Monsieur Alain Gilbert dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture dans le but de se construire une résidence permanente. La présente requête s'avère conforme à la réglementation municipale.

AJOURNEMENT

2006-02-48

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session pour 15 minutes. Il est 21h30.

RÉOUVERTURE DE LA SESSION

La session ouvre. Il est 21h55.

- **DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR ANDRÉ CHAMPAGNE (RONA)**

2006-02-49

Considérant que Monsieur André Champagne, propriétaire, de la quincaillerie Rona souhaite agrandir le bâtiment de son commerce ;

Considérant qu'en vertu des règlements d'urbanisme, la demande ne respecte pas la marge de recul avant (rue Principale) ;

Considérant que ce dossier a été transmis au Comité consultatif d'urbanisme à des fins d'étude et de recommandations;

Considérant que les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme sont négatives ;

Considérant que le règlement 10-2001 stipule à l'article 10 que la secrétaire-trésorière, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins 15 jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis conformément aux dispositions des articles 445 et suivants du Code municipal ; Le contenu de cet avis doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu majoritairement d'autoriser la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à procéder à la publication de l'avis public de l'assemblée publique qui se tiendra le mercredi 22 février 2006 à 19h30 à la salle municipale située au 499, rue Principale.

AJOURNEMENT

2006-02-50 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session pour 30 minutes. Il est 22h00.

Monsieur Luc Poulin a quitté la table des élus. Il est 22h05.

RÉOUVERTURE DE LA SESSION

La session ouvre. Il est 22h14.

- **SOUFFLEUSE**

Dans l'attente d'informations supplémentaires, ce point est remis à la prochaine session.

34. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

35. CLOTURE DE LA SESSION

2006-02-51 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session au mercredi 22 février 2006 à 19h30. Il est 22h15.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.